



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

2021-10-14

**Adoption de la
charte "Plages
sans déchet
plastique"**

**DATE DE
CONVOCATION
01 octobre 2021**

**DATE D'AFFICHAGE
08 octobre 2021**

Nombre de Conseillers
en exercice.....33
Nombre de présents 32
Nombre d'absents 0
Procurations 1
Nombre de votants ..33

" L'an 2021, le 07 octobre, à 18h30" le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

Etaient présents :

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Françoise MORVAN, Michel CORRE, Nathalie BATHANY, Yvan LACHUER, Flora GALAND, Claudine ORVOEN, Stéphane MICHEL, Romain ABGRALL, Sylvain GANGLOFF, Haoua LE GALL, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, Catherine BOTHUAN, François THOUROUDE, Julie MERCIER, Olivier LEBOSQUAIN, David MOAN, Aude BURGER-CUZON, Stéphane LE GALL, Marlène LE MEUR, Rémy JEZEQUEL, Kristen LE BLEIS, Damien RIVIER, Stéphane PERON

Etaient absents :

Etait représentée :

Brigitte DENIEL à Gwenaëlle GOUENNOU

Secrétaire de séance : Madame Catherine BOTHUAN

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

2021-10-14

Adoption de la charte "Plages sans déchet plastique"

Rapporteur

Yvan LACHUER, Conseiller municipal délégué

Exposé

Le plastique est présent sous différentes formes dans la plupart de nos objets du quotidien. S'il présente de nombreux avantages pratiques, le plastique a aussi de lourdes répercussions sur l'environnement.

Alors que 80 % des déchets de plastique en mer trouvent leur source sur terre, la charte *Plages sans déchet plastique* pour des communes littorales éco-exemplaires, lancée en août 2020 par le Ministère de la transition écologique en partenariat avec l'ADEME, permet aux communes littorales de s'engager pour la préservation de leurs plages, à travers 15 gestes concrets.

A travers la charte *Plages sans déchet plastique*, il s'agit de sensibiliser, prévenir et mettre en place des dispositifs liés au nettoyage, ramassage ou tri des déchets. Quinze gestes autour de quatre grandes thématiques :

- Prévention ;
- Sensibilisation ;
- Ramassage et nettoyage ;
- Collecte et tri ont été identifiés.

Trois paliers d'engagements sont proposés par la charte pour une mise en œuvre progressive, selon les moyens de la collectivité :

- Pallier 1 : 5 engagements réalisés ;
- Pallier 2 : 10 engagements réalisés ;
- Pallier 3 : 15 engagements réalisés.

La municipalité souhaite mener des actions volontaristes et significatives de réduction des déchets plastiques dans le cadre de ses compétences et en partenariat avec les acteurs locaux.

A ce titre, la commune de Plougastel souhaite adhérer à cette charte et s'engager dans la lutte contre la pollution plastique, préserver les milieux et contribuer au bien-être et à la santé de ses habitants.

En signant cette charte, la commune :

- Bénéficie d'une valorisation des actions qu'elle met en place en faveur de *Plages sans déchet plastique*, notamment à travers le portail biodiversite.gouv qui a

vocation à valoriser les engagements pris par chacun en faveur de la préservation de la biodiversité ;

- Autorise le ministère de la Transition écologique à diffuser des informations sur les actions qu'elle met en place dans le cadre de *Plages sans déchet plastique* afin notamment d'étendre le retour d'expérience à d'autres collectivités ;
- S'engage à communiquer sur la démarche *Plages sans déchet plastique* au travers des outils de communication dont elle dispose, site internet bulletin municipal.

Délibération

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident de reconnaître et approuver ce qui précède et autorise le maire à signer la charte *Plages sans déchet plastique*, mettre en place des indicateurs de suivis et communiquer sur les résultats.

Entendue(s) la (les) :

Commission 3 UTDD 2020-2026 du 30-09-2021

Vote

Conseillers présents 32
Conseillers représentés 1
Ayant voté pour 33
Ayant voté contre 0
S'étant abstenu 0
N'ayant pas pris part au vote 0

Délibération du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

Fait à Plougastel-Daoulas, le **07 octobre 2021**

**Le Maire,
Dominique CAP**



CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire

Transmis à la Préfecture le 08-10-2021
Publié le 08-10-2021
Notifié le 11-10-2021